




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120123-18913-DE-1-1_0
Date de signature : 26/01/12
Date de réception : jeudi 26 janvier 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.111**

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES  
- RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE - DEUXIEME  
TRANCHE DE TRAVAUX (TRANCHE CONDITIONNELLE) FACADE OUEST - DEMANDES  
DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES FINANCIERS DE LA VILLE**

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, Mme Catherine SILVESTRE

**Secrétaire :** Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/01/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES  
- RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE - DEUXIEME  
TRANCHE DE TRAVAUX (TRANCHE CONDITIONNELLE) FACADE OUEST - DEMANDES  
DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES FINANCIERS DE LA VILLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, les façades Nord et Ouest de l'Hôtel de Ville font partie du programme de restauration des monuments historiques classés décidé en accord avec l'Etat (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*).

Les travaux sont bien avancés pour ce qui concerne la façade Nord sur la place des Cardeurs (tranche ferme). Ils se poursuivront à partir de l'automne 2012 avec la restauration de la façade Ouest sur la rue Verrerie prolongée (*tranche conditionnelle*).

Le coût d'opération des deux façades confondues s'élève à 940 429,34 € HT, dont 802 104,14 € au titre de l'appel d'offre de travaux, le solde comprenant les honoraires de la maîtrise d'oeuvre, un lot «sculpture» séparé et divers services.

Les subventions obtenues pour la tranche ferme ont été calculées sur une dépense subventionnable de 550 000 €, établie alors sur une estimation.

Il est donc proposé de solliciter des subventions pour la tranche conditionnelle sur la base du solde du coût d'opération, soit 390 429,34 €. Seront sollicités au plus fort taux nos partenaires habituels, soit l'Etat (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** le principe de la poursuite de la procédure concernant la restauration de la façade Ouest de l'Hôtel de Ville, pour un coût d'opération restant de 390 429,34 € HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué en charge du Patrimoine à solliciter de nos partenaires habituels (*Etat, Conseil Général, Conseil Régional et Communauté du Pays d'Aix*) des subventions et à signer tout document y afférant, notamment les conventions de financement à intervenir ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces subventions.

**2012.111 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES  
CLASSES - RESTAURATION DES FACADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE  
- DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX (TRANCHE CONDITIONNELLE) FACADE  
OUEST - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES FINANCIERS DE LA  
VILLE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**